



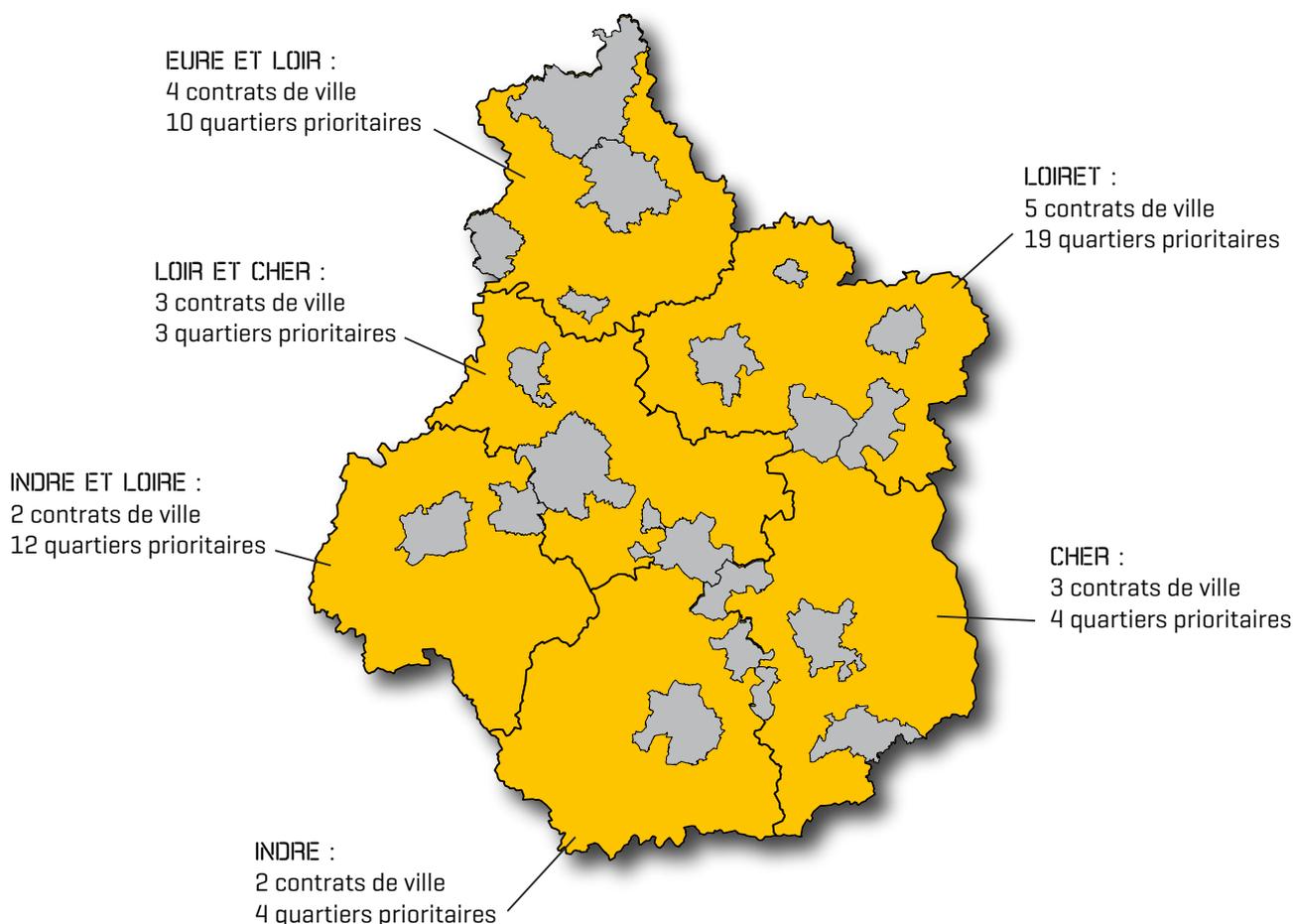
Observer l'égalité femmes-hommes dans les quartiers prioritaires de la région Centre-Val de Loire



Synthèse régionale

19 contrats de ville - 52 quartiers prioritaires

245 880 habitants dans les quartiers prioritaires



Préambule

Comment renforcer la prise en compte des inégalités entre les femmes et les hommes dans les quartiers de la politique de la ville ?

Vaste défi auquel la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (SGAR) et le réseau des déléguées départementales (DDCS/PP) veulent contribuer avec les acteurs des contrats de ville, avec l'appui de Villes au Carré, centre de ressources régional politique de la ville, déjà mobilisé depuis plusieurs années sur le sujet.

La stratégie retenue est de faire connaître les indicateurs locaux pour une prise de conscience collective et sa mise en débat, puis outiller et accompagner les acteurs et actrices à agir avec une démarche intégrée, qui combine l'approche transversale et l'approche spécifique.

En partenariat avec l'Observatoire des Inégalités, Villes au Carré a sollicité le COMPAS pour réaliser les tableaux de bord des 52 quartiers de la région. Ils font connaître les indicateurs les plus récents et de référence à partir des informations disponibles, en comparant chaque quartier à son EPCI, au département et à la région : le contexte démographique, la structure des ménages, l'emploi et le niveau de formation, les modes de vie ; en pourcentage et en effectif. Ces tableaux de bord ont été complétés par une fiche de synthèse et une infographie animée par contrat de ville.

En savoir plus sur le site de Villes au Carré ([voir documentation en fin d'article¹](#)).

Ce document est la synthèse régionale commentée de la situation de l'ensemble des quartiers prioritaires. Il est accompagné d'une [infographie animée²](#) pour faciliter l'appropriation des informations quantitatives.

Souhaitons que sa lecture interpelle et motive les acteurs et actrices publics et privés, comme la société civile à agir pour plus d'égalité entre les femmes et les hommes dans les quartiers prioritaires de la région Centre-Val de Loire.

Villes au Carré poursuit sa mission pour accompagner les stratégies d'actions dans les contrats de ville, en partenariat avec Claudy Vouhé, consultante-fondatrice de L'Être Égale.

Cette mission est réalisée dans le cadre du CPER Centre-Val de Loire 2015-2020.

¹ www.villesaucarre.org/observation-et-comparaison-de-la-situation-des-femmes-et-des-hommes-dans-les-quartiers-de-la-politique-de-la-ville/

² <https://www.youtube.com/watch?v=vzsFC1nXt5M&feature=youtu.be>

Note méthodologique :

L'objectif de ce document est d'observer la situation et l'évolution des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires de la région Centre-Val de Loire en se positionnant par rapport au reste de la région (hors quartiers prioritaires). Pour cela, un travail de correspondance et/ou d'agrégation d'Iris¹ a été réalisé afin d'observer chacun des quartiers prioritaires (QP) présent dans la région, avec comme souci d'approcher au mieux la géographie officielle des QP.

Ainsi, ce portrait présente une sélection d'indicateurs clés, déclinée par sexe, permettant de caractériser les Iris englobant les QP en termes de contexte démographique, parcours de vie et emploi-formation. Par ailleurs, les contrats de ville présentant la valeur la plus élevée et la valeur la plus faible ont été positionnés, dans la mesure du possible, au regard de la valeur régionale.

¹ Iris : Îlots Regroupés pour l'Information Statistique.



53% de la population des quartiers prioritaires de la région Centre-Val de Loire sont des femmes en 2013, soit 130 050 personnes

La répartition par âge des femmes

(Source : Insee, RP 2013)



245 880 habitants résident dans les Iris composant les quartiers prioritaires de la région Centre-Val de Loire. Parmi eux, 130 050 sont des femmes, soit 53%. Le contrat de ville de la CC Cœur de France [Cher] présente la plus forte proportion [54% de femmes dans le quartier prioritaire] contre 51% dans le contrat de ville de la CC Giennes [Loiret].

Les quartiers prioritaires de la région sont globalement plus jeunes que sur le reste du territoire et ce, quel que soit le sexe. Ainsi, la part des jeunes adultes [18-25 ans] est plus importante dans les quartiers de la politique de la ville qu'ailleurs. Cette surreprésentation des jeunes, et des femmes en particulier, peut s'expliquer par le fait qu'ils soient, en proportion, moins nombreux à quitter leur quartier pour réaliser des études supérieures.

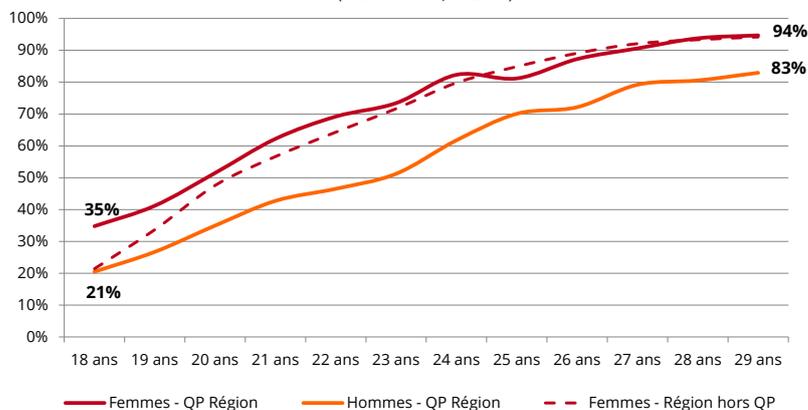
Les femmes quittent plus tôt le foyer familial que les hommes

Concernant l'accès à l'autonomie [familiale et résidentielle], **les femmes des quartiers prioritaires quittent plus tôt le domicile parental que les hommes : à 18 ans, 8 garçons sur 10 vivent toujours avec leur(s) parent(s) dans les quartiers prioritaires de la région [soit 430 jeunes hommes], alors que 35% des filles du même âge ont déjà quitté le foyer parental [soit 740 jeunes femmes].**

L'un des éléments explicatifs est le fait que les jeunes femmes des quartiers se mettent plus tôt en couple que les jeunes hommes : à âge égal, la proportion de femmes en couple reste toujours supérieure à celle des hommes. Dit autrement, les hommes se mettent en couple avec des femmes plus jeunes, et quittent donc le foyer familial plus tardivement.

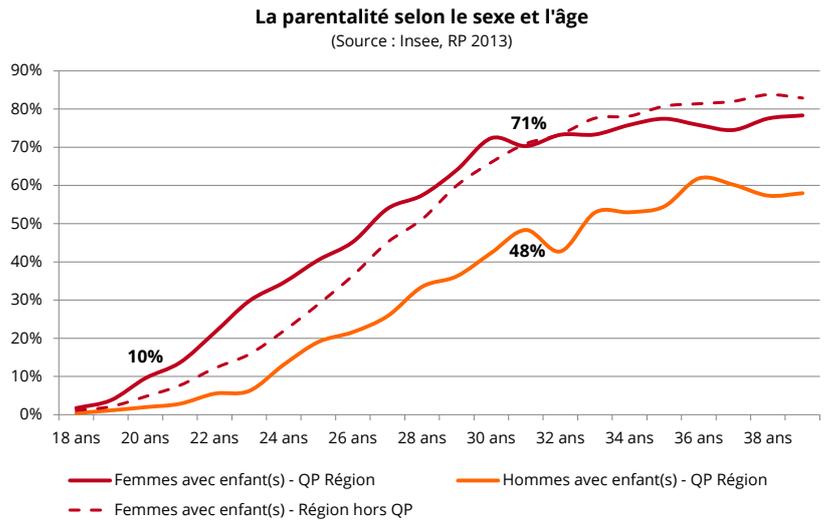
Les jeunes ayant quitté le foyer familial selon le sexe et l'âge

(Source : Insee, RP 2013)

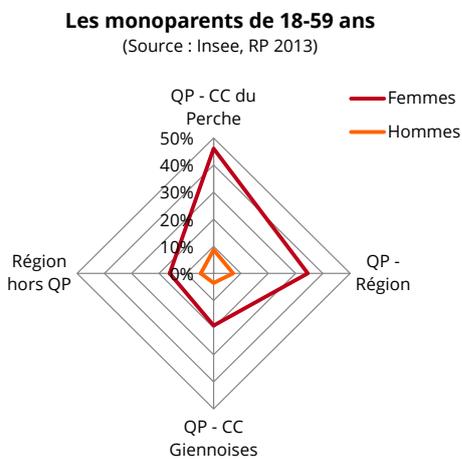


La parentalité des femmes des quartiers prioritaires est plus précoce

Les jeunes femmes des quartiers prioritaires se mettant en couple plus tôt (que les hommes mais également que les femmes vivant en dehors des quartiers prioritaires), leur parentalité est plus précoce que chez les femmes résidant dans le reste de la région et que chez les hommes : **à 20 ans, 10% des femmes des quartiers politique de la ville de la région Centre-Val de Loire sont mères** (soit 190 jeunes femmes), **deux fois plus que les autres femmes de la région et cinq fois plus que les hommes des quartiers**. Après 30 ans, cet écart entre femmes des quartiers et hors quartiers s'inverse sur la région Centre-Val de Loire et celui avec les hommes vivant dans les quartiers est maintenu.



L'isolement est très fort pour les femmes, que ce soient des femmes seules avec ou sans enfant(s)



Parmi les femmes de 18-59 ans ayant des enfants et vivant dans les quartiers prioritaires de la région, plus d'un tiers d'entre elles (35%) les élèvent seules, soit 12 130 femmes. La monoparentalité est un phénomène qui touche particulièrement les femmes des quartiers prioritaires puisque **seulement 16% des mères vivant hors quartiers prioritaires sont isolées** (soit plus de deux fois moins) **et seulement 7% des pères des quartiers prioritaires** (soit uniquement 2 points de plus que les pères vivant hors quartiers prioritaires). Ainsi, les quartiers de logements sociaux restent les « lieux refuges » pour ces mères isolées au moment de leur séparation.

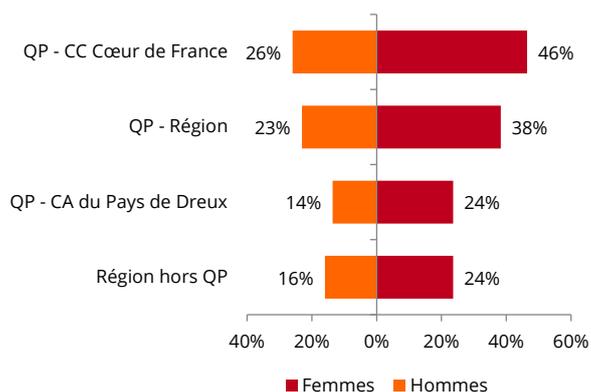
Le contrat de ville de la CC du Perche (Eure-et-Loir) présente la plus forte proportion de femmes monoparents [44%] contre seulement 19% dans le contrat de ville de la CC Giennesoises (Loiret).

Les femmes isolées sans enfant quant à elles sont principalement des femmes plus âgées (55 ans et plus). Avant 55 ans, le fait de vivre seul dans son logement dans les quartiers prioritaires concerne davantage les hommes. L'espérance de vie des femmes étant plus importante que celle des hommes, il n'est donc pas surprenant d'observer cette situation, dans les quartiers comme ailleurs. Toutefois, même si l'isolement dans le logement des personnes âgées reste supérieur sur les quartiers prioritaires de la région Centre-Val de Loire [quel que soit le sexe], c'est un phénomène particulièrement présent chez **les femmes** puisqu'elles **sont près de 4 sur 10 dans les quartiers prioritaires à vivre seules dans leur logement entre 55 et 74 ans** (soit 9 540 femmes) **contre moins d'un quart hors quartiers**, soit un écart de 15 points ; cet écart étant deux fois moins important pour les hommes des quartiers comparés à ceux hors quartiers.

Dans le contrat de ville de la CC Cœur de France [Cher], la part de femmes de 55-74 ans vivant seules atteint 46% contre seulement 24% dans les contrats de ville de la CA du Pays de Dreux [Eure-et-Loir].

Les personnes seules de 55-74 ans

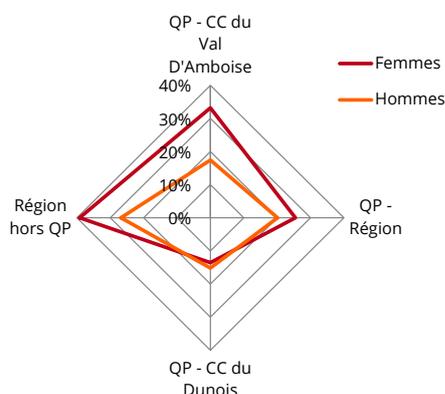
(Source : Insee, RP 2013)



Le niveau de formation des jeunes femmes est supérieur à celui des jeunes hommes mais des inégalités persistent entre femmes des quartiers et hors quartiers

Les 20-29 ans non scolarisés avec un haut niveau de formation

(Source : Insee, RP 2013)



25% des femmes de 20-29 ans vivant dans les quartiers prioritaires de la région Centre-Val de Loire et qui ne sont plus scolarisées disposent d'un haut niveau de formation (Bac+2 et plus), soit 3 760 jeunes femmes. L'écart femmes/hommes est plus réduit dans les territoires de la politique de la ville qu'il ne l'est à l'extérieur [5 points en moyenne contre 12 points à l'extérieur]. Cela s'explique globalement par le fait que le niveau de formation obtenu par les jeunes des quartiers reste plus faible que celui des jeunes hors quartiers et plus précisément par le fait que les femmes des QP ont beaucoup plus d'écart dans l'accès aux diplômes de l'enseignement supérieur avec les femmes situées à l'extérieur que les hommes des quartiers n'en ont avec les hommes situés hors quartier. En effet, **dans la région Centre-Val de Loire, la part de jeunes femmes avec un niveau Bac+2 ou plus est de 25% dans les quartiers prioritaires contre 39% hors quartier** [soit 14 points de plus] ; **chez les hommes, cette part est de 20% dans les quartiers prioritaires contre 27% hors quartiers** [soit «seulement» 7 points de plus].

Dans les contrats de ville de la CC du Val D'Amboise [Indre-et-Loire], un tiers des femmes de 20-29 ans ont un haut niveau de formation contre seulement 14% dans le contrat de ville de la CC du Dunois [Eure-et-Loir].

Note méthodologique :

Le calcul des niveaux de formation se réalise sur la population ayant achevé leur scolarisation.

Les bas niveaux de formation regroupent les sans diplômes, les Certificat d'études primaires, le BEPC et le brevet national des collèges.

Les niveaux de formation intermédiaires regroupent les CAP-BEP et le baccalauréat [général, technologique et professionnel].

Les hauts niveaux de formation regroupent les Bac+2 et plus et les diplômes d'études supérieures.



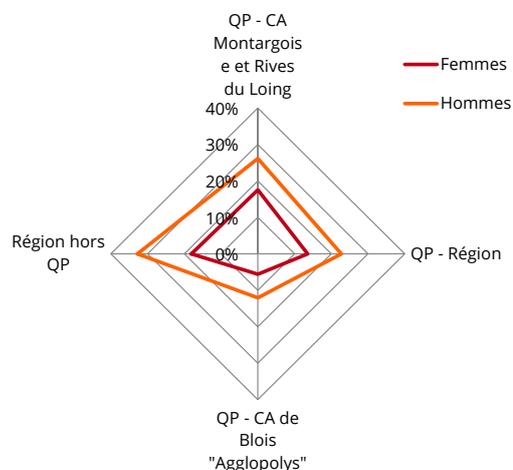
Parmi les personnes ayant un diplôme, les hommes sont beaucoup plus fréquemment cadres

Dans les quartiers prioritaires de la région Centre-Val de Loire, 23% des hommes disposant d'au moins un Bac+2 sont cadres contre 14% des femmes, soit 1 950 femmes. Parallèlement, les femmes diplômées de l'enseignement supérieur et qui habitent en dehors du territoire de la politique de la ville sont cadres à hauteur de 18% ; ce taux étant de 33% pour les hommes. Dans tous les cas, **les femmes, bien que plus diplômées, accèdent moins souvent à un poste de cadre mais celles qui habitent dans un quartier de la politique de la ville ont un taux d'accès encore plus faible.** Les hommes des quartiers de la politique de la ville sont aussi moins souvent cadres que leurs homologues hors quartiers, bien qu'également diplômés de l'enseignement supérieur. L'effet mobilité [«j'obtiens un emploi de cadre et j'ai donc le niveau de vie qui me permet de quitter le territoire»] explique en grande partie cette situation d'écart entre les deux types de territoires.

Pour autant, ce plus faible taux d'accès aux postes d'encadrement a un effet de «démotivation» chez les plus jeunes résidant dans les quartiers prioritaires qui s'interrogent sur la pertinence de la poursuite d'études si celle-ci ne permet pas d'accéder à l'emploi recherché. Cette déqualification est donc très forte dans les quartiers de la politique de la ville sur la région, bien au-delà de ce qui est observé à l'extérieur de ces quartiers. Cet indicateur traduit aussi la faiblesse de la mixité sociale dans les quartiers par une faible proportion de cadres.

Les personnes avec un haut niveau de formation cadres

(Source : Insee, RP 2013)

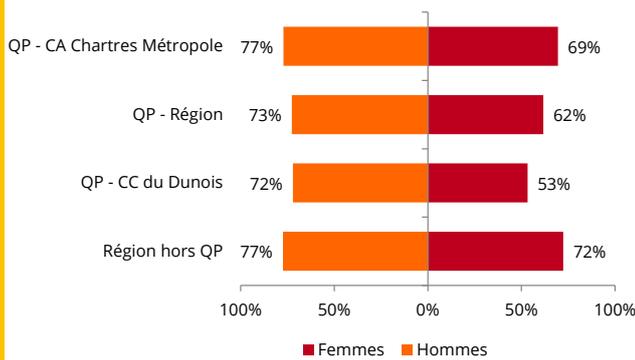


Dans les contrats de ville de la CA Montargoise et Rives du Loing [Loiret], 18% des femmes ayant un haut niveau de formation sont cadres [contre 26% des hommes] alors qu'elles ne sont que 6% dans le contrat de ville de la CA de Blois «Agglopolys» [Loir-et-Cher] [contre 12% des hommes].

Un taux d'activité moindre chez les femmes des quartiers prioritaires

Le taux d'activité des 15-64 ans

(Source : Insee, RP 2013)



Note méthodologique :

Le taux d'activité rapporte la population active [personnes en emploi ou au chômage] à l'ensemble de la population.

Dans la région Centre-Val de Loire, **6 femmes sur 10 des quartiers prioritaires sont actives** (soit 50 650 femmes en emploi ou au chômage). Ce ratio est de 10 points inférieur à celui des femmes hors quartiers. De plus, le «renoncement» à l'emploi est plus marqué pour les femmes des quartiers de la région Centre-Val de Loire qu'ailleurs puisque le **taux d'activité des hommes est de 11 points supérieur à celui des femmes dans les quartiers alors qu'il n'est que de 5 points de plus hors quartiers.**

Ces écarts observés en termes d'activité des femmes entre quartiers prioritaires et hors quartiers se sont creusés : depuis 1999, le taux d'activité des femmes des quartiers de la région Centre-Val de Loire n'a pas augmenté contrairement à celui des femmes hors quartiers si bien que les inégalités femmes/hommes concernant les taux d'activité ont peu évolué dans les quartiers pendant qu'elles se réduisaient de moitié hors quartiers.

Dans les contrats de ville de la CA Chartres Métropole [Eure-et-Loir], 69% des femmes de 15-64 ans sont actives (contre 77% des hommes) alors qu'elles ne sont que 53% dans le contrat de ville de la CC du Dunois [Eure-et-Loir] (contre 72% des hommes).

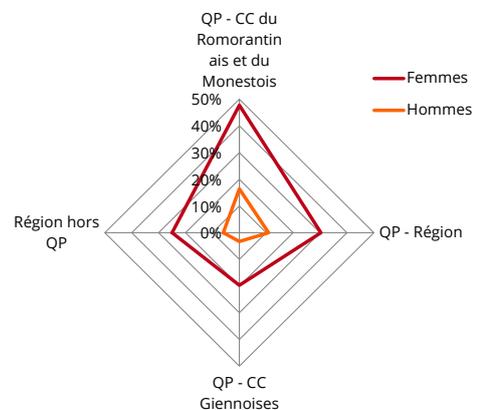
Par ailleurs, **lorsque les femmes des QP de la région travaillent, elles occupent plus souvent un emploi à temps partiel que le reste de la population : 30%** (soit 10 830 femmes) **contre 25% des femmes hors quartiers prioritaires et 11% des hommes des QP.** L'écart entre le temps partiel féminin dans les quartiers et celui hors quartiers est relativement faible (5 points, autant que pour les hommes des QP comparés aux autres). Il n'en reste pas moins que lorsque ce temps partiel se conjugue avec horaires atypiques ou décalés et précarité de l'emploi, il devient davantage subi.

Dans le contrat de ville de la CC du Romorantinais et du Monestois [Loir-et-Cher], la part de femmes travaillant à temps partiel atteint 48% contre seulement 20% dans le contrat de ville de la CC Giennaises [Loiret].

Ce temps partiel (subi) ne fait qu'accroître la précarité économique des femmes, en particulier lorsqu'elles vivent seules (avec ou sans enfant(s)). Or, dans les quartiers prioritaires de la région Centre-Val de Loire, les femmes isolées sont surreprésentées parmi les actives en emploi à temps partiel : **36% des femmes à temps partiel sont des mères isolées ou des femmes seules** (3 900 femmes), **soit deux fois plus que pour les femmes à temps partiel hors quartiers prioritaires.** Dans le contrat de ville de la CC du Romorantinais et du Monestois, cette part atteint 47% contre 36% dans le contrat de ville de la CC du Dunois [Eure-et-Loir].

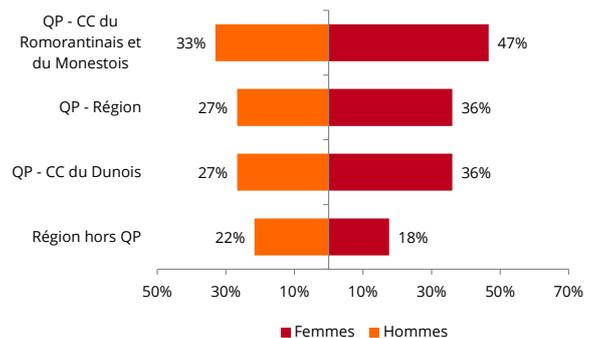
Le temps partiel chez les actifs en emploi

(Source : Insee, RP 2013)



Le temps partiel chez les actifs en emploi isolés avec ou sans enfant(s)

(Source : Insee, RP 2013)





Centre de ressources, d'expertises, de formation et réseau de connaissances et d'échanges, Villes au Carré met son savoir-faire au service des élu.es, des professionnel.les des collectivités et de l'État, des partenaires publics ou privés, des associations et des conseils citoyens en région Centre-Val de Loire.

Constituée en association depuis 2007, l'équipe facilite la conduite des politiques de cohésion urbaine et sociale, dans la réalité des territoires, de leurs atouts et de leurs contraintes.

Elle fait partie du réseau national des 19 centres de ressources politique de la ville #RNCRPV.

Contact : villesaucarre@villesaucarre.org - 02 47 61 11 85



Le Centre d'observation et de mesure des politiques d'action sociale (Compas) est spécialisé dans l'observation sociale territoriale au service de l'aide à la décision. Il intervient auprès des collectivités pour une meilleure compréhension, par les professionnels des collectivités et leurs élus, des réalités sociales actuelles et à venir. Le Compas accompagne pour cela à l'élaboration de préconisations pour la mise en place de projets de territoires adaptés aux besoins des populations.

A l'aide d'une méthodologie éprouvée (construction d'indicateurs permettant de mesurer l'usage du droit commun, mise à jour de diagnostics à mi-parcours du contrat de ville, mise en place de groupes d'analyse partagée,...), le Compas peut vous proposer un dispositif d'observation pérenne de la cohésion sociale et urbaine de vos quartiers.

Contact : contact@compas-tis.com - 02 51 80 69 80 - www.lecompas.fr

